

**Programmation FEADER 2014-2020**  
**Programme spécifique du réseau rural national**

**Comité consultatif du suivi et de l'évaluation des programmes**

**1er comité**  
**16 mars 2015**

**Participants:**

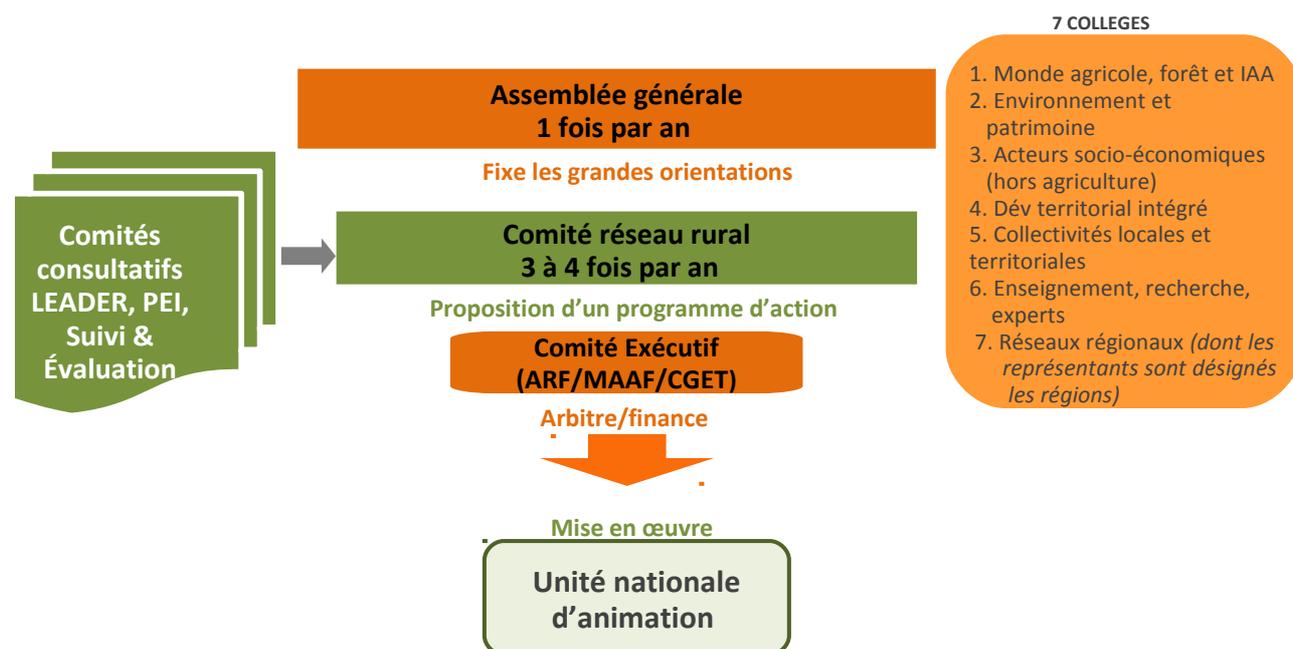
Gilles ALLAIRE [gilles.allaire@toulouse.inra.fr](mailto:gilles.allaire@toulouse.inra.fr),  
Johann CHASSAING [jchassaing@regionpaca.fr](mailto:jchassaing@regionpaca.fr),  
Armelle COCHET [armelle.cochet@agriculture.gouv.fr](mailto:armelle.cochet@agriculture.gouv.fr),  
Frédéric COURLEUX [frederic.courleux@agriculture.gouv.fr](mailto:frederic.courleux@agriculture.gouv.fr),  
Eric DEMMERLE [eric.demmerle@agriculture.gouv.fr](mailto:eric.demmerle@agriculture.gouv.fr)  
Julien FOSSE [julien.fosse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:julien.fosse@developpement-durable.gouv.fr),  
Cédric GENDRE [cedric.gendre@toulouse.inra.fr](mailto:cedric.gendre@toulouse.inra.fr),  
Claire HALLEGOUET [Claire.HALLEGOUET@datar.gouv.fr](mailto:Claire.HALLEGOUET@datar.gouv.fr)  
Ondine LAPOYADE [ondine.lapoyade-deschamps@aquitaine.fr](mailto:ondine.lapoyade-deschamps@aquitaine.fr),  
Denis LE BAIL [denis.le-bail@developpement-durable.gouv.fr](mailto:denis.le-bail@developpement-durable.gouv.fr)  
Marc LONGHI [marc.longhi@agriculture.gouv.fr](mailto:marc.longhi@agriculture.gouv.fr)  
Nathalie PROUHEZE [Nathalie.PROUHEZE@datar.gouv.fr](mailto:Nathalie.PROUHEZE@datar.gouv.fr)  
Karine SERREC [karine.serrec@agriculture.gouv.fr](mailto:karine.serrec@agriculture.gouv.fr),  
Joëlle SILBERSTEIN [joelle.silberstein@agriculture.gouv.fr](mailto:joelle.silberstein@agriculture.gouv.fr),  
Pierre SCHWARTZ [pierre.schwartz@agriculture.gouv.fr](mailto:pierre.schwartz@agriculture.gouv.fr)  
Laurent VIGNAUD' [Laurent.Vignaud@asp-public.fr](mailto:Laurent.Vignaud@asp-public.fr)

**Ordre du Jour**

**1. ORGANISATION**

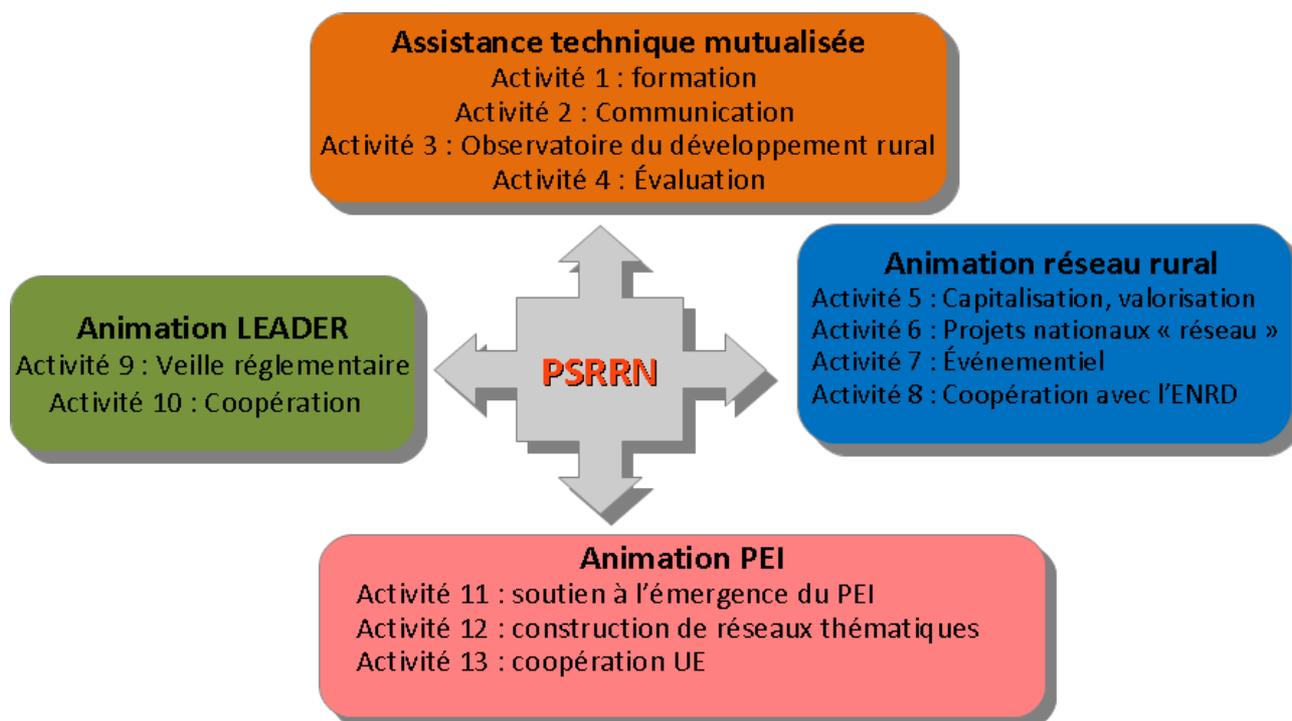
**Installation et fonctionnement du Comité**

Rappel du contexte propre au fonctionnement et à la gouvernance du Programme spécifique du réseau rural national et de la place du comité consultatif du suivi et de l'évaluation dans le "système" Réseau rural



## Plan de travail pour 2015 et 2016 et priorités 2015

Rappel sur les 13 activités du réseau



Dans le cadre du plan d'action du PSRRN, le Comité consultatif suivi et évaluation a précisé les actions à mener en 2015 et 2016 pour les activités 3 et 4 qui relèvent de son périmètre.

### Activité 3: Mobiliser l'Observatoire du développement rural

#### Mobiliser l'ODR en vue d'un appui à l'élaboration des rapports annuels de mise en œuvre et à la valorisation des données pour répondre aux besoins de suivi-évaluation des AG

- Finaliser la signature et la mise en œuvre de la nouvelle convention entre l'ODR et ses différents partenaires dont l'ARF( 1er semestre).
- Réunion du premier COPIL de l'ODR dans le cadre de la nouvelle convention (avril 2015)

#### Etude transversale d'ensemble sur les mesures PDR

- Élaborer une cartographie générale de la programmation (besoins, stratégies, mesures et types d'opération par PDR)

#### Appui au calcul des indicateurs et à leur consolidation nationale

#### Appui à la réalisation des rapports annuels de mise en œuvre (normes RAMO)

- Travaux préparatoires à l'élaboration des RAMO

### Activité 4: Mutualiser et soutenir la réalisation des évaluations

#### Prévoir les réunions du Comité consultatif Suivi et Évaluation

Réunions du Comité à prévoir : 1er trimestre (mars) , 2ème trimestre (mai), 3ème trimestre (sept-octobre) en fonction des besoins

Chaque réunion aura lieu en amont du Comité Réseau Rural. Ces réunions contribueront à alimenter le plan d'action du réseau rural national pour son volet Évaluation sur la période.

#### Lancement de l'évaluation ex-post du PDRH au dernier trimestre 2015

Les premières réunions préparatoires se sont tenues en janvier et mars 2015 pour un premier COPIL prévu en avril.

## Plan de travail pour 2015, 2016

- 1) Etudes relatives aux indicateurs de résultat et d'impact en lien avec les rapports annuels renforcés de 2017/2019
- 2) Etude d'approche des questions évaluatives en lien avec les rapports annuels renforcés de 2017/2019

La Commission (DGAGRI) finalise un manuel technique du Cadre commun de suivi et d'évaluation pour la PAC 2014-2020 - première version de travail - mars 2015.

(Technical handbook on the monitoring and evaluation framework of the common agricultural policy 2014-2020 - guidance document).

## 2 .SUIVI DES PROGRAMMES

### Cadre commun de suivi et d'évaluation des programmes

Présentation succincte du Système commun de suivi et d'évaluation tel que le prévoit le règlement n°1305/2013 et son règlement d'application n°808/2014.

Présentation des indicateurs de contexte, de réalisation de résultat et d'impact.

Point spécifique sur les **indicateurs de résultat** : sur les 25 indicateurs, 19 ont été calculés par les autorités de gestion au moment de l'élaboration des programmes puisqu'ils sont aussi des indicateurs cibles de la programmation par domaine prioritaire. 6 indicateurs dits "complémentaires" par la Commission et qui ne sont pas des indicateurs cibles seront à calculer pour le rapport annuel de mise en oeuvre renforcé de 2017, et présentent des difficultés méthodologiques de calcul. Tous les indicateurs de résultat sont accompagnés d'une fiche descriptive.

La méthodologie de calcul suggérée de ces indicateurs dits "complémentaires", prévoit un calcul par échantillon à partir d'opérations achevées. Cependant, compte tenu du départ tardif des programmations, il est prévisible qu'en 2017 il n'y aura pas suffisamment d'opérations achevées pour en examiner les résultats.

Il y a donc une question de gouvernance des programmes: les conséquences du départ tardif de la programmation se feront sentir sur le calcul des résultats mais aussi sur la performance.

Les **indicateurs d'impact** : si l'urgence paraît moins grande (2019), il n'en demeure pas moins que ces indicateurs sont calculés selon des méthodologies complexes, sur lesquelles il y lieu de s'interroger dès à présent.

Il est proposé aux membres du Comité de lancer une étude sur ces indicateurs de résultat et d'impact qui pourrait être mutualisée entre toutes les autorités de gestion.

L'ARF fera connaître sa position.

[Pour information: le groupe expert suivi évaluation de la DGAGRI réuni le lendemain 16 mars , a pris note de ce problème et prévoit la réunion d'un groupe de travail animé par le "helpdesk" le bureau d'appui à l'unité évaluation.]

### Rapports annuels de mise en oeuvre (RAMO) et questions évaluatives

Il est rappelé que le premier rapport annuel de mise en oeuvre est attendu pour le 30 juin 2016, il couvrira les années 2014 et 2015. Il devra inclure les données de la transition. L'ASP rappelle que les données de transition sont isolées et transmises aux autorités de gestion.

Le rapport annuel de mise en oeuvre renforcé de 2017 comprend une partie indicateurs de résultats mais aussi 30 questions évaluatives en 3 domaines: liées aux domaines prioritaires, liées à d'autres aspects du PDR, liées aux objectifs fixés au niveau de l'Union. Cette dernière catégorie n'étant attendue qu'en 2019 et doit être envisagée en lien avec les indicateurs d'impact.

Compte tenu de la formulation de ces questions une étude qui pourrait être adossée à celle sur les indicateurs pourrait être utilement mutualisée, avec la difficulté que ces questions interrogent chaque PDR séparément.

Pour ce qui concerne les données pour les RAMO des PDR : Il s'agit pour l'ODR de mettre en forme les données brutes fournies par OSIRIS afin de les rendre compatibles notamment avec le modèle de RAMO. Lors de la réunion, le CGET est intervenu pour préciser qu'un système d'information décisionnel (SID) était en construction et qu'il serait opportun que les équipes de l'ASP se mettent en relation pour échanger sur ce projet global.

### 3. POINTS D'INTÉRÊT POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

#### **Une nouvelle convention multipartenaire pour l'ODR**

Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, l'INRA et l'ASP ont constitué un partenariat pour la mise en place d'un Observatoire du développement rural (ODR) où leurs connaissances et compétences sont mises en commun afin de créer des bases de données et d'indicateurs permettant une évaluation de la mise en œuvre du règlement de développement rural et des politiques publiques territoriales en général et permettant de développer des recherches dans ces domaines.

L'[observatoire](#) « ODR » est une plateforme en ligne rassemblant des données relatives à l'évolution de l'agriculture (emploi, structures, productions), l'économie des territoires ruraux, les politiques agricoles et rurales, l'agroenvironnement, les signes de qualité, etc. Cet outil permet de mettre en commun des données issues du paiement des aides PAC (Agence de service et de paiements, ASP), de l'Institut national des appellations d'origine (INAO), et de la Mutualité sociale agricole (MSA).

L'ODR est un outil pour les travaux d'évaluation des Programmes de Développement Rural ([Réseau Evaluation](#)). A ce titre il est financé par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). C'est aussi un outil d'élaboration de tableaux de bord de l'emploi agricole ([Réseau Emploi](#)) et un répertoire des signes d'identification de la qualité et de l'origine.

C'est également un outil au service de la recherche.

L'information est présentée sous forme d'articles et de dossiers thématiques dans lesquels sont mis à disposition de façon interactive des tableaux d'indicateurs et des cartes. Les domaines couverts sont définis avec les partenaires des différents réseaux.

L'accès à la plateforme est réservée à des utilisateurs agréés. L'ODR est géré par une unité de service de l'INRA, l'US-ODR. Une nouvelle convention est en cours de signature auprès de 7 partenaires : MAAF, ASP, INRA, INAOQ, MSA, MEDDE, ARF.

#### **Lancement de l'évaluation ex-post du PDRH**

Le Programme de développement rural hexagonal 2007-2013 s'achèvera le 31 décembre 2015 et la réglementation communautaire prévoit que sa mise en œuvre fasse l'objet d'une évaluation ex-post où seront examinés le degré d'utilisation des ressources, l'efficacité et l'efficience de la programmation du FEADER, ses conséquences socio-économiques, ainsi que son impact sur les priorités de la Communauté. Le rapport d'évaluation ex post doit être présenté à la Commission au plus tard le 31 décembre 2016.

Gilles Allaire, ancien directeur de recherche à l'INRA a été nommé président du Comité de pilotage de cette évaluation dont l'appel d'offre devrait être lancé courant juin 2015 pour un début des travaux en octobre 2015.

#### **Informations sur le helpdesk et sur le cadre commun – suivi-évaluation**

Le "Helpdesk" est un bureau d'appui à l'évaluation rattaché à la DGAGRI. Il a pour mission d'accompagner les autorités de gestion dans la mise en œuvre de l'évaluation des programmes de DR, le suivi des programmes ne relève pas de son périmètre d'activité. Il anime des groupes de travail thématiques, il conduit des analyses sur le DR et l'innovation, relève les bonnes pratiques, organise des formations, participe à la publication et la communication sur les thèmes de

l'évaluation. Il organise des "focus groups" dans chacun des États membres en général en automne de l'année sur une thématique liée à l'évaluation.

### **Les indicateurs complémentaires nationaux**

La question des indicateurs complémentaires nationaux est posée depuis plus d'un an maintenant, l'objectif est de collecter les données et d'identifier un ensemble d'indicateurs nationaux nécessaires à la connaissance et au suivi de certaines politiques nationales:

- politique forestière ;
- plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ;
- IAA ;
- lutte contre la prédation ;
- Natura 2000 ;
- agroécologie et projet agroécologique.

Ces propositions d'indicateurs seront soumises aux autorités de gestion dans l'instance prévue à cet effet.

### **Suivi de l'Accord de Partenariat.**

Le CGET a précisé que des demandes particulières pour le suivi de l'AP seraient effectuées, notamment dans le cadre du modèle de rapport d'avancement que l'Etat membre doit communiquer à la Commission en 2017 et 2019.

Il est rappelé qu'une étude sur l'analyse de la contribution des programmes européens 2014-2020 au développement des territoires ruraux sera réalisée dans le cadre du réseau rural. Elle sera pilotée soit dans le cadre du comité consultatif suivi-évaluation, soit dans le cadre d'un comité ad hoc du réseau rural.